
Lettre des administrateurs du directoire du district de Saint-Dizier demandant à solliciter l'accord de la Convention suite à son changement de nom, en annexe de la séance du 11 nivôse an II (31 décembre 1793)

Citer ce document / Cite this document :

Lettre des administrateurs du directoire du district de Saint-Dizier demandant à solliciter l'accord de la Convention suite à son changement de nom, en annexe de la séance du 11 nivôse an II (31 décembre 1793). In: Tome LXXXII - Du 30 frimaire au 15 nivôse an II (20 Décembre 1793 au 4 Janvier 1794) p. 523;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1913_num_82_1_37826_t1_0523_0000_5;

Fichier pdf généré le 19/02/2024

L'avis du directoire du district du 23 dudit mois.

Le directoire, applaudissant au choix qu'ont fait les citoyens de Saint-Dizier, arrête qu'il sera fait une adresse à la Convention nationale pour l'inviter à le consacrer par un décret.

Pour expédition conforme :

F. USUNIER, *président*; C. MARION.

Extrait des minutes du greffe de la municipalité de Saint-Dizier, district de la même commune, département de la Haute-Marne (1).

Ce jourd'hui décadi vingt frimaire, l'an II de la République française, une et indivisible, deux heures après midi, les citoyens des sections de la Montagne et des sans-culottes de la commune de Saint-Dizier, réunis en assemblée générale au lieu des séances de la Société populaire de cette commune en vertu de l'invitation qui leur a été faite par la municipalité dudit lieu.

Le citoyen Guyard, maire, a annoncé à l'assemblée que l'objet pour lequel la municipalité avait convoqué la réunion des deux sections, était pour soumettre à leur approbation le vœu du conseil général et de la Société populaire, sur le changement du nom de la commune de Saint-Dizier, en celui de Belle-Forêt-sur-Marne.

L'assemblée, considérant que sous le règne de la raison, tous signes extérieurs de religion quelconques doivent disparaître;

Que d'après ce principe le nom de la commune de Saint-Dizier ne peut plus subsister;

Arrête à l'unanimité, qu'il sera à l'instant procédé à l'élection des membres du bureau de l'assemblée pour ensuite être ouvert un scrutin sur le nom qu'elle jugerait substituer à sa commune.

Et de suite, elle a nommé par acclamation pour membres de son bureau, les citoyens Guyard, maire, président; Boulland, secrétaire; Warnier, Thirion et Landon, scrutateurs.

Les président, secrétaire et scrutateurs ayant, ainsi que les citoyens de l'assemblée, prêté le serment voulu par les lois, le scrutin a été ouvert.

Aucun citoyen ne se présentant plus pour voter, le scrutin a été fermé.

Les billets ayant été comptés, ils se sont trouvés au nombre de deux cent vingt, égal à celui des votants.

Le dépouillement fait, le résultat d'icelui a donné le nom de Belle-Forêt-sur-Marne à la commune de Saint-Dizier, à la majorité absolue de cent quinze suffrages.

L'assemblée, considérant que la majorité des citoyens qui ont donné leurs suffrages pour le nom de Belle-Forêt-sur-Marne, y ont été déterminés par ce principe que ce nom annonce la source de l'industrie et de la prospérité de leur commune;

Considérant que le nom de Bragard, pour lequel quatre-vingt-six citoyens ont voté, et qui, dans l'ancien langage, signifie brave soldat, doit être conservé aux citoyens de la commune de Saint-Dizier;

Que ce nom doit d'autant plus être conservé qu'il rappelle l'intrépidité avec laquelle leurs ancêtres résistèrent, en 1544, lors du siège de

leur commune, au despote Charles-Quint;

Qu'héritiers de la bravoure de leurs ancêtres, ils se sont toujours bien montrés, et surtout depuis la Révolution, soit lors de la fuite du ci-devant roi à Varennes, ou lors de la prise de Verdun, ou lors des insurrections qui ont eu lieu dans l'enceinte de leur commune par des malveillants de deux corps qui y ont passé depuis la Révolution, ou dans ces moments de crainte et d'alarmes pour des pusillanimes, ces citoyens assemblés en armes ont montré une force armée imposante, et mis ces malveillants à la raison;

Considérant que depuis la Révolution ils n'ont cessé de faire ce service militaire avec distinction et qu'ils peuvent compter huit cents hommes des citoyens de leur commune au service de la République dans les armées, sur un nombre de douze cents feux;

Arrête, qu'en adoptant le nom de Belle-Forêt-sur-Marne, elle espère pouvoir conserver celui de Bragard aux citoyens de sa commune, et qu'en conséquence elle désire qu'ils soient toujours nommés les Bragards de Belle-Forêt-sur-Marne;

Qu'elle charge son président de déposer son procès-verbal à la municipalité de Saint-Dizier d'en faire faire une expédition pour être envoyée à la Convention nationale par la voie de l'Administration supérieure;

Que la Convention nationale est invitée de déférer au vœu de la commune de Saint-Dizier, en décrétant qu'elle s'appellera désormais Belle-Forêt-sur-Marne, et que les citoyens de cette commune conserveront leur nom de Bragards, vu qu'ayant été bons soldats sous des despotes qu'ils détestent, et qu'étant pénétrés des principes de la liberté et de l'égalité qui sont leurs idoles, ils le seront à plus forte raison sous un gouvernement républicain qui fera à jamais leur félicité.

Arrête en outre qu'elle invite la Convention nationale à ne point quitter son poste qu'elle n'ait affermi le gouvernement républicain sur des bases inébranlables et fait mordre la poussière aux phalanges de tyrans qui ont osé souiller la terre sacrée de la liberté.

Signé : GUYARD, *président*; B. BOULLAND, *secrétaire*; C. WARNIER; THIRION et LAUDON, *scrutateurs*.

Pour expédition conforme :

GUYARD, *maire*; OBRIOT, *secrétaire adjoint*.

Les administrateurs du directoire du district de Saint-Dizier qui ont vu l'expédition ci-dessus et des autres parts, prise par les citoyens de la section des sans-culottes et de la Montagne de la ville de Saint-Dizier, réunis en assemblée générale d'après la convocation qui en a été faite par la municipalité de ladite ville à l'effet de procéder au changement de nom de la ville de Saint-Dizier;

Estiment, le procureur syndic entendu, qu'il y a lieu de solliciter de la Convention nationale que la ville de Saint-Dizier sera désormais appelée Belle-Forêt-sur-Marne et que les habitants pourront continuer à se nommer Bragards de Belle-Forêt.

Fait en directoire, le 23 de frimaire, l'an II de la République française, une et indivisible.

FÉRAUD; J.-B. BRIOLAS; BERNARDIN, *président*; PROFIET; J. GAUDRY.

(1) Archives nationales, carton R⁷ 10008¹, dossier 1576.